

## À quoi sert-on ?

Le 9 juillet 2020, le nouveau président élu de la CCLST déclarait :  
« *Les commissions [...] **ont pour tâche**, sous l'autorité des vice-présidents qui les animent, d'instruire les différents dossiers, **d'aller au fond des choses, de proposer à l'exécutif toutes les alternatives possibles, et de formuler des avis** ».*

Quel constat sur les commissions ?

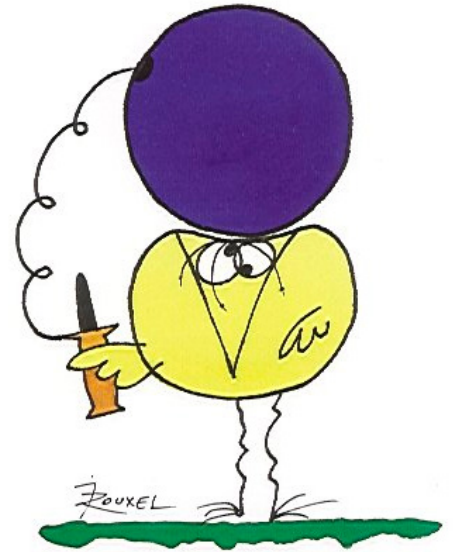
- Un ordre du jour non systématiquement envoyé en avance.
- Un diaporama découvert en commission, rarement avant. Il est difficile de découvrir un sujet et de se poser les bonnes questions en même temps. Quel est le but ? Confirmer ce qui est proposé sans démarche élaborée de coconstruction ?
- il reste des efforts pour éviter la sensation « chambre d'enregistrement » des propositions de vice-présidents...

Des améliorations ?

- Distinguer obligations et marges de manœuvre de la CCLST (inciter la **recherche d'alternatives** lorsqu'elles sont possibles);
- Fournir en amont les présentations, **voire des rapports sur les dossiers à traiter**.

Si les conseillers communautaires ne sont à aucun moment force de proposition dans les commissions, si tout vient d'en haut, pourquoi parcourraient-ils des dizaines de kilomètres à leurs frais pour si peu ?

*Les devises Shadok*



EN ESSAYANT CONTINUUELLEMENT  
ON FINIT PAR RÉUSSIR. DONC:  
PLUS ÇA RATE, PLUS ON A  
DE CHANCES QUE ÇA MARCHE.